

Dans le but de créer une monnaie plus stable, le nouveau gouvernement apporta dans le pays des quantités considérables de dollars espagnols qui lui coûtaient 4s. 6d. chacun ou \$4.44 4-9 par livre sterling, lequel taux constitua pendant de longues années la parité du change entre la monnaie canadienne et la monnaie du Royaume-Uni. Pendant la guerre de 1812, le gouvernement britannique institua un bureau militaire autorisé à émettre des billets de différentes valeurs, lesquels furent dûment remboursés à vue. Ce papier-monnaie familiarisa les Canadiens avec la monnaie fiduciaire et sa disparition après la guerre créa un vide qui fut plus tard comblé par les billets émis par les banques.

Depuis la cession, les Canadiens connaissaient le dollar; postérieurement, leur contact et leurs relations commerciales avec les Etats-Unis devinrent de plus en plus étroits. L'habitude qu'ils avaient prise de la monnaie décimale amena en 1853 l'adoption de cette monnaie, sous forme d'un dollar, équivalent au dollar américain; on proclama le cours forcé de la livre sterling à \$4.86 $\frac{2}{3}$. Enfin, une loi de 1857 obligea tous les fonctionnaires et agents du gouvernement à tenir leurs comptes en dollars et cents, à partir du premier janvier 1858, date qui marque véritablement le début de la monnaie décimale dans la province du Canada.

La loi de l'uniformité monétaire de 1871 (34 Vict., chap. 4), étendit à toute la Puissance la monnaie décimale, maintint le cours forcé de la livre sterling à \$4.86 $\frac{2}{3}$, établit le cours forcé de l'aigle des Etats-Unis à \$10 et autorisa le gouvernement canadien à frapper des pièces d'or de \$5. Cependant, ce ne fut qu'après la création de la succursale canadienne de la Monnaie Royale en 1908 que cette autorisation fut mise à effet, les premières pièces de monnaie frappées étant des livres sterling semblables à celles de la Grande-Bretagne, mais portant en sus un petit "C", indiquant qu'elles étaient frappées au Canada. En mai 1912, furent frappées les premières pièces d'or canadiennes de \$10 et de \$5, mais jusqu'à maintenant la frappe de la monnaie d'or canadienne est demeurée très restreinte, les Canadiens préférant généralement se servir des billets de la Puissance pour leurs opérations financières dans le pays; et, lorsqu'il est nécessaire d'exporter de l'or, les lingots ou bien les pièces d'or américaines et britanniques remplissent parfaitement cet objet.

Or.—La monnaie d'or ne circule presque pas au Canada; elle ne sert guère qu'à constituer la réserve d'or du Trésor; néanmoins, il a été frappé des pièces de 5 dollars et de 10 dollars, pesant respectivement 129 et 258 grains, au titre 9-10, c'est-à-dire que le dollar canadien en or contient exactement (23.22) grains d'or pur. Ces pièces de monnaie furent frappées pour la première fois en 1912, sous l'effet de la loi de 1910. Aux termes de la loi du cours monétaire de 1910 (9-10, Ed. VII, chap. 14), la livre sterling a cours légal pour \$4.86 $\frac{2}{3}$ et les pièces d'or des Etats-Unis de 5 dollars, 10 dollars et 20 dollars, qui sont au même titre que la monnaie d'or canadienne, ont également cours légal. Toutefois, ces pièces de monnaie sont presque entièrement entre les mains des banques et du gouvernement canadien et